

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 417)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 84

présenté par
Mme Batho

à l'amendement n° 80 de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« la limitation de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Le terme "limitation" est connoté et inutile, la référence à "la durée de la concession induite par cette échéance" étant suffisamment précise.